



Communiqué de la section SNETAP-FSU EPLEFPA Lozère

Après plus d'un an d'interrogations incessantes de l'équipe de direction et du Service Régional, nous avons enfin obtenu des réponses !

Concernant la possibilité de rédiger un contrat à 100% pour combler un poste de TFR IBA de titulaire vacant

Le SRFD nous a confirmé qu'il est désormais possible de recruter un personnel contractuel à 100% quelle que soit sa catégorie hiérarchique (A, B ou C). Si le poste de TFR IBA de l'EPLEFPA de la Lozère devait ne pas être pourvu par un personnel titulaire, il sera proposé à un personnel contractuel à hauteur de 100%. **Cela clarifie cette situation et va dans le sens de ce que nous maintenions depuis des mois à chaque occasion où le sujet était abordé**

Concernant les sorties pédagogiques obligatoires

Le SRFD nous a confirmé qu'elles doivent répondre à l'obligation de gratuité sauf pour les activités dites non obligatoires (s'il devait y en avoir) pour lesquelles une participation peut être demandée aux familles. **Cela signifie donc que les actes faisant état d'une sortie scolaire avec un caractère obligatoire et une participation financière des familles, sont "illégaux" dans le sens où ils ne respectent pas l'obligation de gratuité dans l'Enseignement Agricole Public.**

Il y a 4 ans, le contrôle de légalité du SRFD nous avait déjà donné raison lorsque nous avons rappelé au Directeur de l'époque qu'il n'était pas possible de facturer des frais annexes (frais de photocopies, carnet de correspondance, frais de consommables pour l'élaboration des dossiers et rapports de stage) aux élèves et étudiants du LEGTPA.

Il y a 2 ans, nous avons obtenu de nombreux changements d'indice de rémunération de formateurs du CFA/CFPPA suite à une erreur de la direction qui n'avait pas réactualisé sa grille de rémunération. Grâce à notre vigilance, chacun des 8 formateurs concernés avait obtenu près de 2 500 € de régularisation.

Ce sont aujourd'hui 2 nouvelles victoires que nous venons d'obtenir !

Utiles, efficaces et combatifs, telle est la manière dont nous concevons notre rôle de représentant des personnels. Vous pouvez compter sur nous pour défendre le Service Public d'éducation et l'intérêt de ses usagers et de ses personnels !

Le 17 Mai 2021
Les représentants du personnel au CA
Liste SNETAP-FSU

